

Un PCS synthétique
pour une gestion
d'intervention commu-
nale aisée et
simplifiée

Sommaire :

Fiche signalétique	1
Diagnostic du risque inondation	2-3
Plan d'Intervention Gradué Inondations	3-4-5
Fiche rupture de barrage	6
Plan d'Intervention accidents de Matières Dangereuses	7
Fiche réflexe Séisme	8
Organisation et gestion de crise	9-11
Dispositif de vigilance et d'alerte	12
Dispositifs d'information de la population	13
Transmission de l'information vers les établissements scolaires	14
Prise en charge des sinistres	15
Gestion de l'après crise	16
Réalisation du retour d'expérience	17

PCS synthétique - Bompas

Depuis plusieurs années, la commune de Bompas s'est activement impliquée dans la prévention et la gestion des risques majeurs sur son territoire.

L'équipe municipale a ainsi décidé l'élaboration de ce PCS (Plan Communal de sauvegarde) avec un double objectif:

- **préserver la sécurité des habitants**, et protéger au mieux leurs biens et leur environnement,
- **mettre en place des mesures de prévention et de secours.**

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (D.D.R.M.), document réalisé par la Préfecture des Pyrénées Orientales, identifie trois risques majeurs sur la commune : les **inondations**, la **rupture de barrage** et le **risque sismique**.

Le Plan Communal de Sauvegarde permet d'analyser l'impact de chacune de ces situations sur les personnes et les biens. Il organise ensuite la réponse que mettra en œuvre l'équipe municipale pour gérer chaque situation.

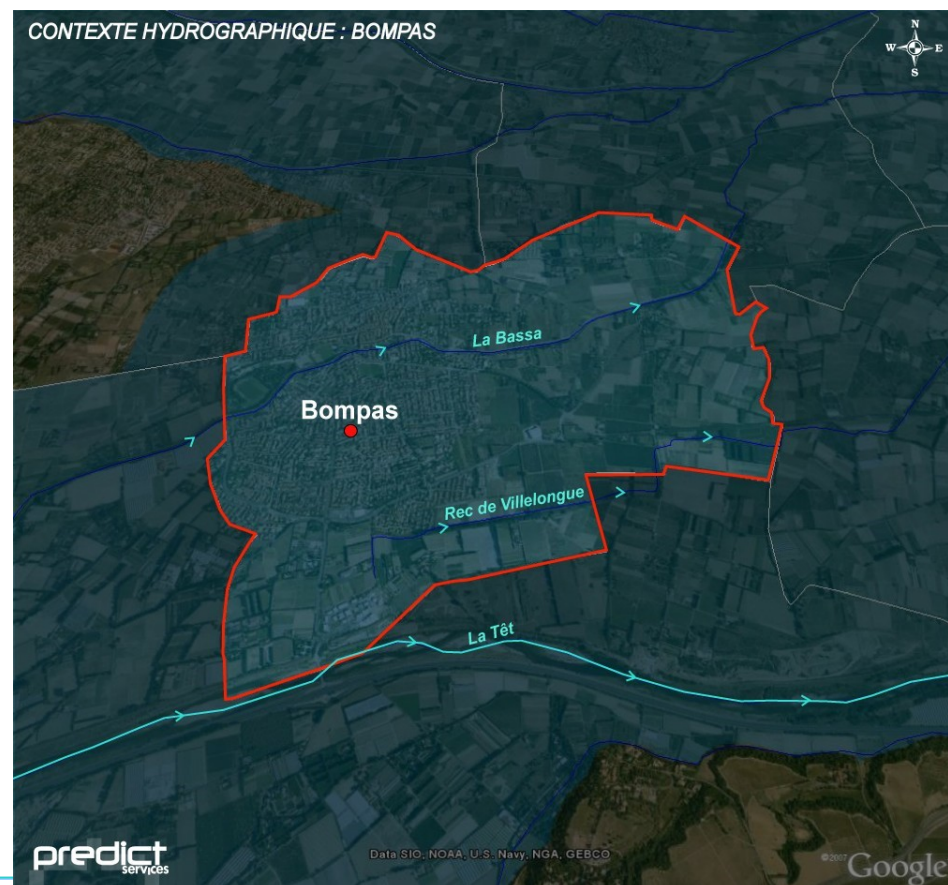
La réalisation de ce document a bénéficié du savoir faire de la commune en matière de gestion de situations passées, et en particulier des inondations. Cette méthodologie de travail permet d'aboutir à un

document précis, détaillé et adapté au fonctionnement de l'équipe municipale.

En réalisant ce P.C.S., la municipalité répond également à une obligation réglementaire : pour toute commune disposant d'un Plan de Prévention des Risques

approuvé, un P.C.S. est obligatoire (décret du 13 sept. 2005).

Avec le Plan Communal de Sauvegarde, nous nous dotons d'un plan d'actions permettant de gérer efficacement les futurs événements de sécurité civile.



♦ Les crues de la Têt, la rupture de barrage

La Têt prend sa source au pied du massif du Carlit. Le bassin versant de ce cours d'eau a une superficie d'environ 1 380 km² au droit de la commune de Bompas.

Le lit de la Têt au droit de la commune est endigué suite à la crue historique du 16 au 19 octobre 1940. La digue est interrompue au niveau du passage de la route départementale RD.617 qui franchit le cours d'eau par une voie submersible. Des barrières métalliques ferment l'accès à gué gérées par le service route du CG66.

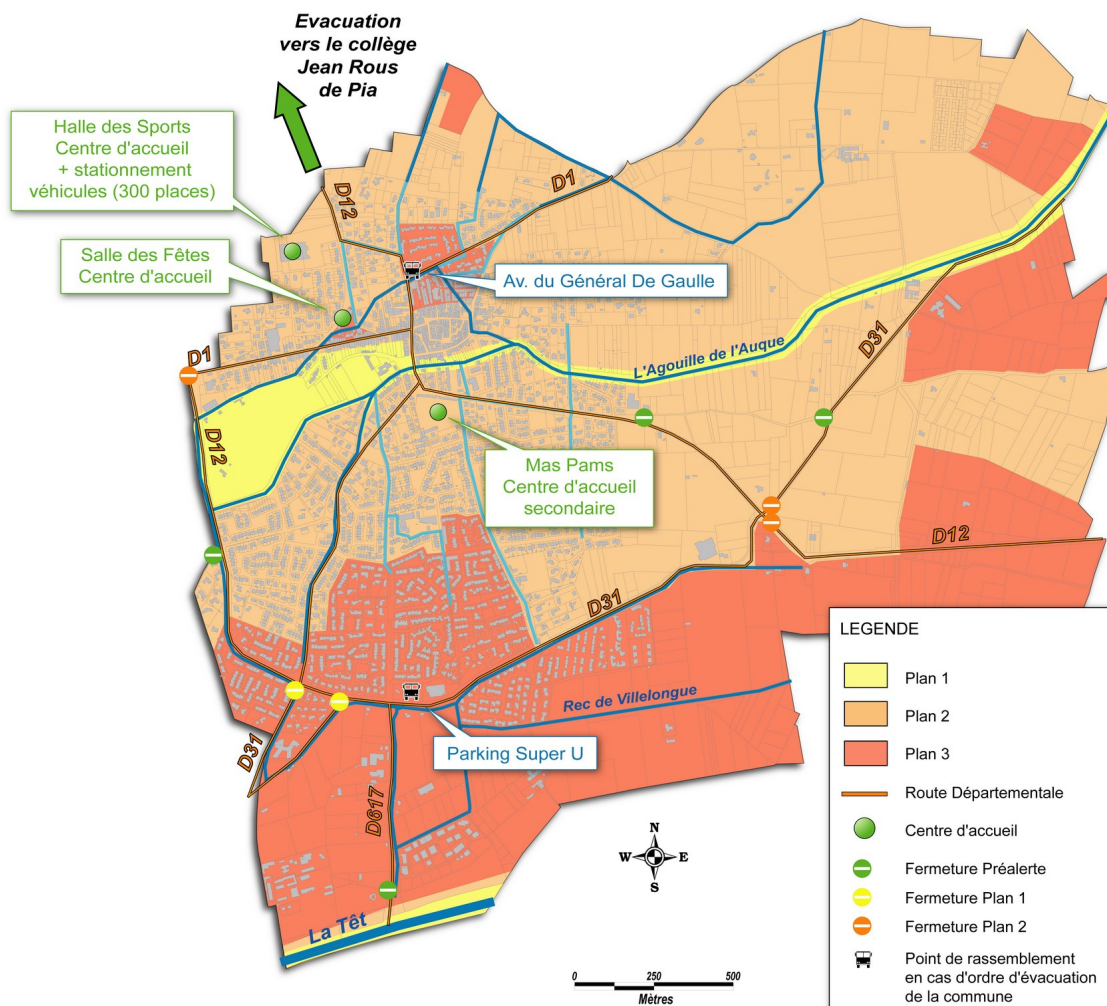
La crue exceptionnelle d'octobre 1940 a généré l'inondation de la totalité de la commune par débordement du cours d'eau. Les hauteurs d'eau les plus importantes ont été signalées le long du lit de l'Agouille de l'Auque (>1,5m). Toutefois une grande partie de la commune reste concernée par une inondation avec des hauteurs d'eau inférieures à 50cm.

La modélisation d'une telle crue indique que les eaux de débordement de la Têt (au niveau du parc des expositions à Perpignan) gagneraient la commune de Bompas par la RD.31 et la RD.1, soit les 2 axes routiers importants pour l'accès vers Perpignan. Les résultats de cette simulation ont été repris dans le PPR de Bompas permettant de réaliser le zonage réglementaire.

Situé à 30km en amont de Perpignan, le barrage de Vinça mesure 55m de haut et 192m de long. Il peut permettre une rétention maximale de 25 Mm³.

L'onde de submersion du barrage, en cas de rupture totale de l'ouvrage, a été modélisée et toucherait l'ensemble de la commune de Bompas 3 heures après la rupture. Le zonage de cette onde liée à la rupture potentielle du barrage s'assimilerait à une crue exceptionnelle de la Têt du type 1940.

En cas de rupture avérée ou imminente, la population doit évacuer la commune de Bompas sans traverser la Têt et se diriger vers la commune de Pia par la route départementale RD.12.



DIAGNOSTIC DU RISQUE INONDATION SUR LA COMMUNE DE BOMPAS

♦ Les crues de l'Agouille de l'Auque et les ruissellements

Autrefois nommée la Basse, ce grand fossé, cuvelé dans la partie urbaine de Bompas, traverse la commune d'ouest en est. La commune est rattachée au SMATA, syndicat ayant la charge notamment de la gestion des réseaux hydrauliques pour l'irrigation.

L'Agouille est l'exutoire des eaux pluviales d'une partie des communes de St-Estève et de Perpignan situées sur la rive gauche de la Têt, via le canal de Vernet et Pia. Elle sert également d'exutoire aux eaux pluviales de Bompas.

En cas de crue sur l'Agouille de l'Auque et de fortes pluies concomitantes sur la commune de Bompas, il est probable que les réseaux d'eaux pluviales se mettent en charge et engendrent une accumulation d'eau sur les points bas et un ruissellement dans les rues de la ville.

En cas de crue importante, les premiers débordements de l'Agouille se produisent en rive gauche au niveau du parc des sports et de loisirs, ainsi qu'à proximité de l'école Pasteur.



Concernant le ruissellement, les conséquences sont limitées sur la commune : il n'y a pas d'habitation inondée et les routes submergées sont concernées par des hauteurs d'eau relativement faible (au maximum entre 20 et 30cm).

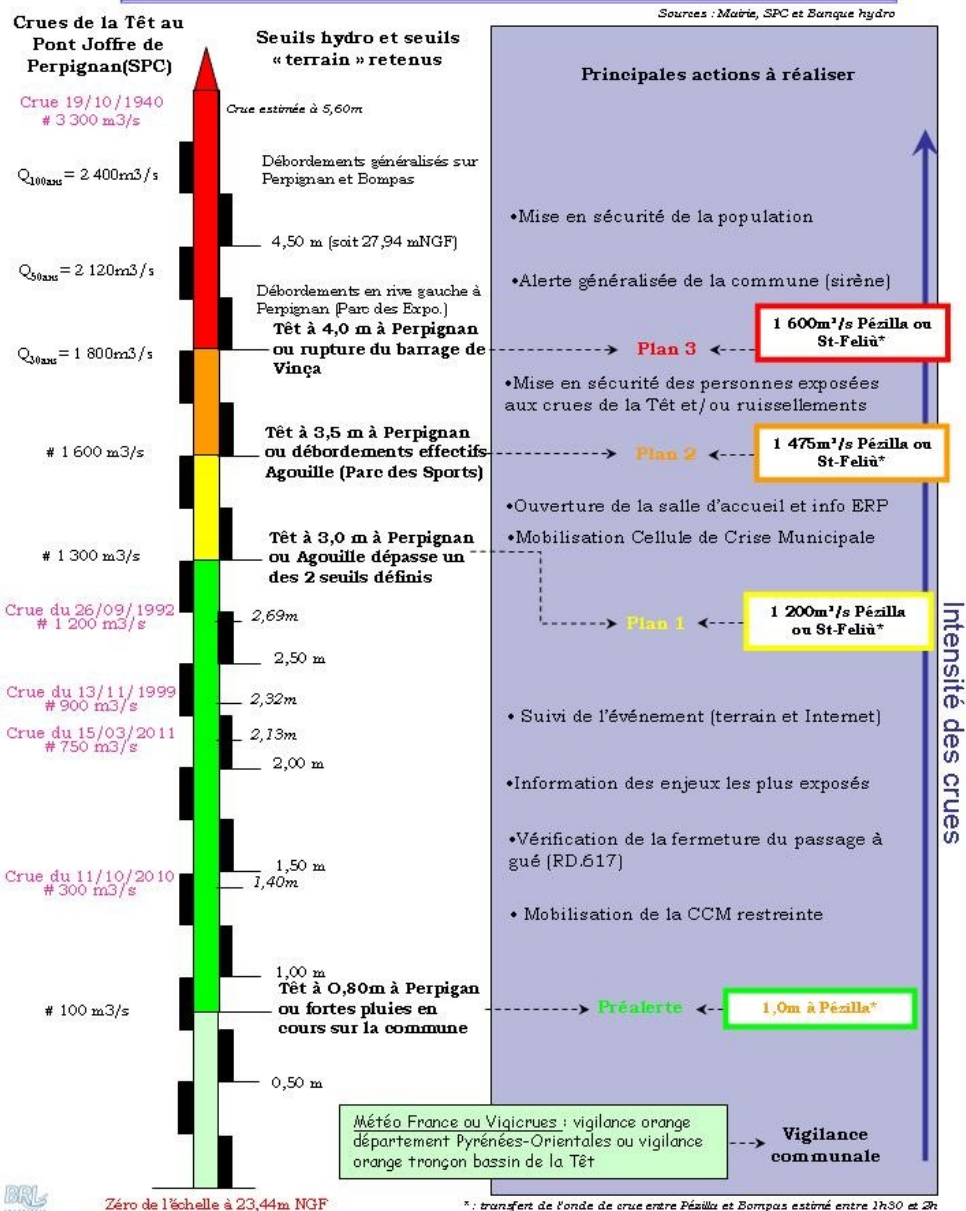
Toutefois il apparaît que certaines avenues et certains lotissements sont plus souvent soumis aux ruissellements suite à la mise en charge des réseaux d'eaux pluviales :

- Avenue de la Salanque aux débouchés des avenue du Languedoc et de la Martine,
- Avenue de Lamans et Avenue du Canigou (notamment à l'approche de leur exutoire vers l'Agouille de l'Auque),
- Lotissements la Clé des Champs, rue de la Sardane, la Marinade, la Tramontane, la Carança,...

Des eaux de ruissellements issues de la commune de Perpignan peuvent gagner la commune de Bompas par les fossés notamment le long des voies départementales (RD.31 et RD.1). Elles peuvent venir s'ajouter à celles de Bompas lors d'événements pluvieux très intenses.

Plan d'Intervention Gradué - Inondations

Commune de Bompas



Les situations déterminées

L'analyse de l'aléa débordements de la Têt et de l'Agouille de l'Auque, réalisée en étroite concertation avec l'équipe municipale, a permis de déterminer les champs d'inondation de chacun des scénarii du P.C.S.

- ♦ **Vigilance communale** lorsque un évènement est annoncé sur le secteur ou lorsque le département est placé en Vigilance. Il s'agit alors de rester attentif à l'évolution des conditions et de se tenir prêt à intervenir le cas échéant.
- ♦ **Préalerte communale (scénario vert)** : est activée sur initiative communale, compte tenu d'observations et d'informations récoltées sur l'amont de la Têt et convergeant vers une crue importante du fleuve. Elle implique une mobilisation de la cellule de crise municipale restreinte. Elle est déclenchée lorsque la Têt atteint 0.8 m à Perpignan ou 1 m à Pézilla où lorsque de fortes pluies concernent directement la commune.
- ♦ **Plan 1 (scénario jaune)** : est déclenché lorsque l'Agouille dépasse la 3^e marche de l'escalier coté rive gauche au niveau du stade d'entraînement avec évènement pluvieux en cours, ou lorsque l'Agouille atteint le haut du cadre du rejet pluvial coté rive gauche place du 14 juillet en amont du pont routier avec évènement pluvieux en cours.
- ♦ **Plan 2 (scénario orange)** : est déclenché lorsque des débordements de l'Agouille de l'Auque sont constatés au niveau de l'école Pasteur et/ou du Parc des Sports. Il peut être également déclenché lorsque la Têt atteint 3.5 m à Perpignan ou 1475 m³/s à Pézilla ou Saint Feliu. Les eaux risquent alors de déborder si la crue continue à l'amont. Il faudra alors envisager de déclencher le Plan 3.
- ♦ **Plan 3 (scénario rouge)** : peut être déclenché lorsque la Têt atteint 4 m à Perpignan ou 1600 m³/s à Pézilla ou Saint Feliu. Des débordements généralisés et une inondation globale de la commune sont alors à craindre.
- ♦ **Le Plan Rupture de barrage du Vinça** est déclenché suite à une information de la Préfecture ou des Services de Secours indiquant une rupture avérée ou imminente de l'ouvrage. L'onde de rupture du barrage toucherait la commune environ 3h après la rupture totale du barrage.

Préalerte

Principales actions à réaliser	
⇒ Mobiliser une Cellule de Crise Municipale restreinte. Faire le point sur la situation et tenir une main courante	⇒ Informer l'école Pasteur et le Parc des sports et des loisirs
⇒ Mettre en place un suivi précis de Vigicrues	⇒ Ouvrir le système de vannes sur l'Agouille de l'Auque (d'abord les vannes proches du tennis puis celles à l'aval)
⇒ Reconnaissances de terrain pour suivre l'évolution de l'évènement (points sensibles aux ruissellements en particulier)	⇒ Prépositionner les barrières nécessaires à la fermeture ultérieure des routes submersibles
	⇒ Contacter le Service des Routes du CG et leur demander la fermeture du passage à gué de la RD 617

1e Plan 1

Principales actions à réaliser	
⇒ Mobiliser la Cellule de Crise Municipale complète et agencer le PC de Crise à l'Hôtel de Ville	⇒ Alerter et faire évacuer l'Ecole Pasteur et le Parc des sports et des loisirs
⇒ Ouvrir et agencer le centre d'accueil (Halle des sports ou Salle des Fêtes)	⇒ Mettre en place les patrouilles de Reconnaissance et relayer les alertes et les consignes de sécurité
⇒ Préparer le ravitaillement pour accueillir les 125 enfants de l'école Pasteur	⇒ Fermer les voiries inondables et les secteurs dangereux
	⇒ Informer le conseil général si les routes sont départementales et l'ensemble des acteurs associés

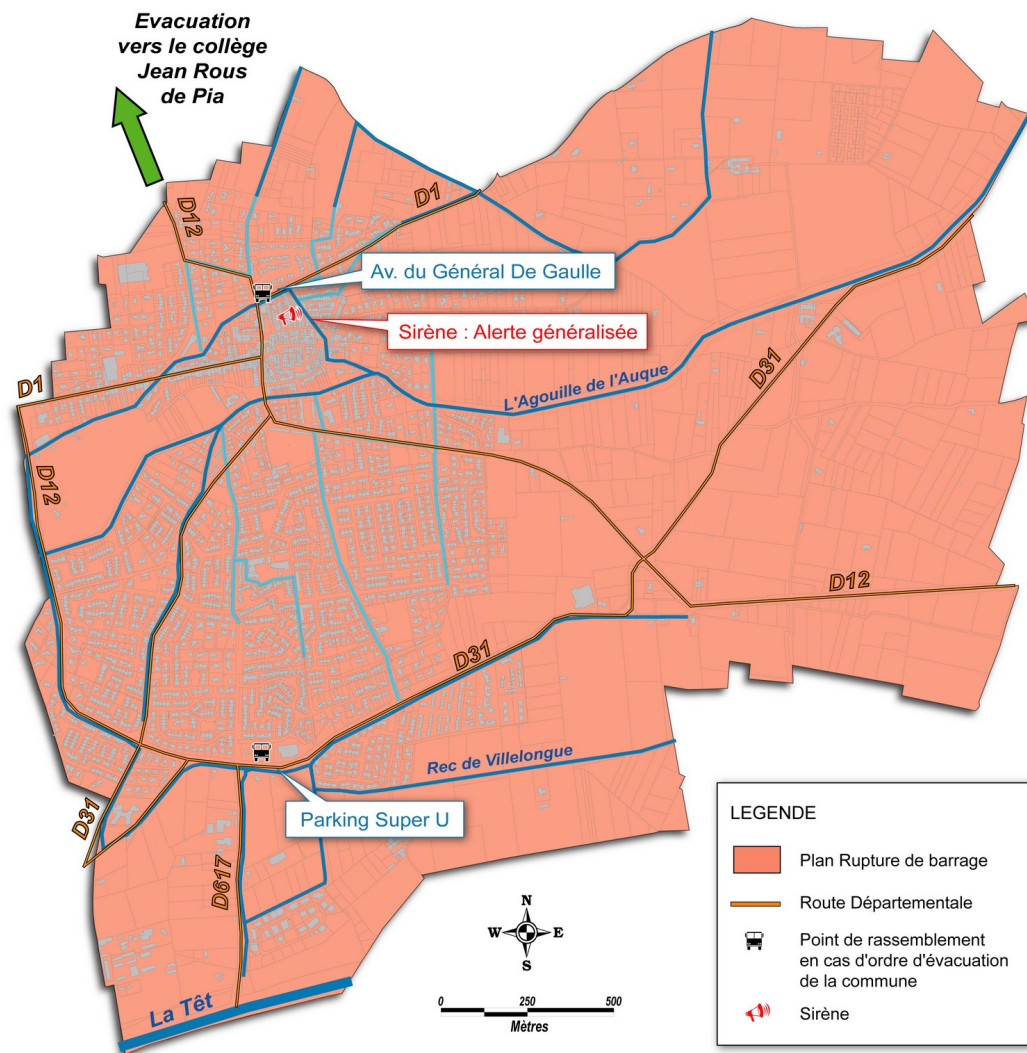
1e Plan 2

Principales actions à réaliser	
⇒ Alerter la population sur les risques de débordements importants (Automate d'appels, appels ciblés, moyens mobiles d'alerte...)	⇒ Alerter et mettre en sûreté les enjeux recensés et les habitations de plain pied exposées
⇒ En cas de risques de crue exceptionnelle de la Têt ou d'inondations sur le site de la Halle des Sports. Délocaliser l'accueil sur la Salle des Fêtes ou vers la commune de Pia.	⇒ Fermer les voiries inondables et les secteurs dangereux
	⇒ Tenir à jour la main courante du PC de crise et du standard de crise
	⇒ Être en contact avec la Préfecture (S.I.D.P.C.) et plus généralement les

1e Plan 3

Principales actions à réaliser	
⇒ Déplacer le PC de Crise hors de la zone inondable : local mis à disposition par la commune de Pia.	⇒ Demander l'évacuation généralisée vers Pia
⇒ Lancer l'alerte généralisée de la commune à l'aide de la sirène, de l'automate d'appels et des appels ciblés	⇒ Sécuriser les évacuations aux 3 points de passage sur l'Agouille de l'Auque
	⇒ Être en contact avec la Préfecture (S.I.D.P.C.) et plus généralement les services associés

«3 Plans d'actions déclenchés selon l'ampleur des débordements de la Têt et de l'Agouille de l'Auque»



PCS synthétique - Bompas

Rappel : le PPI distingue trois situations d'alerte distinctes :

- **la vigilance renforcée** : incidents d'une certaine gravité comme la constatation de résultats anormaux donnés par le système de surveillance ou la prévision d'importants volumes d'eau apportés par des cumuls de pluie importants
- **l'état de préoccupations sérieuses** : les mesures prises par l'exploitant du barrage n'empêchent pas l'aggravation du comportement de l'ouvrage et sa sûreté peut être remise en cause.
- **l'état de péril imminent** : Urgence absolue provoquée par la perte de contrôle de l'ouvrage.

Actions du Maire en fonction du niveau d'alerte :

- ⇒ Connaître le niveau d'alerte émis par l'exploitant du barrage
- ⇒ Activer directement le plan 3 du Plan Communal de Sauvegarde
- ⇒ Prévenir la population par l'activation de la sirène du Réseau National d'Alerte ou tout autre moyen d'information en masse (automate d'appels, sonorisation communale)
- ⇒ Évacuer immédiatement la population se trouvant dans l'emprise du zonage relatif au Plan Particulier d'Intervention (PPI). Gagner immédiatement la commune de Pia et suivre les consignes des équipes municipales et de secours mobilisées
- ⇒ Se tenir informé par l'intermédiaire du réseau France Bleu
- ⇒ Mettre en place les patrouilles de la cellule Reconnaissance pour établir les constats sur le terrain et sécuriser les évacuations

Le risque de **Transport de Matières Dangereuses** est relatif à l'ensemble des marchandises qui circulent par **voie routière, ferrée, flu-viale et souterraine**. Il résulte globalement de la survenue d'un accident, et ne dispose par conséquent d'aucun moyen d'anticipation. Les communes interviennent dans le cadre de missions d'assistance des services de secours et des services de l'Etat pour la gestion de la situation.

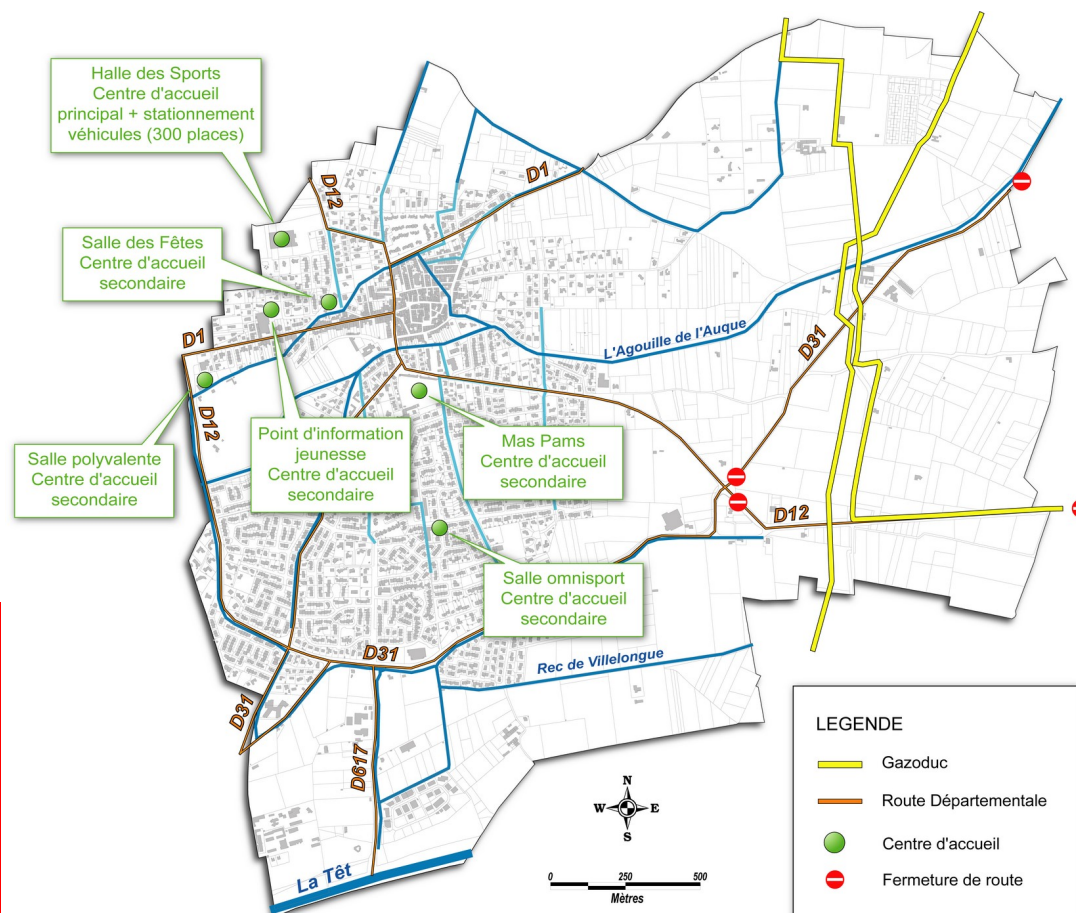
Les accidents de T.M.D sont liés au transport de gaz sur la commune de Bompas :

- ♦ **Gazoduc TIGF à l'est de la commune**

Si un accident T.M.D. se produit :

Principales actions à réaliser

- ⇒ Mobiliser une équipe à mettre à la disposition des services associés
- ⇒ Empêcher l'accès à la zone de l'accident
- ⇒ Ouvrir un ou plusieurs centres d'accueil si besoin
- ⇒ Informer la population située à proximité de l'accident en fonction du contexte
- ⇒ Informer les ERP (établissements scolaires, campings, hôpital, ...)
- ⇒ Veiller à ce que les personnes évacuées ne réintègrent pas leur domicile sans l'accord des autorités
- ⇒ Rétablir la circulation et l'accès à la zone touchée lorsque tout danger est écarté
- ⇒ Dresser le bilan des dégâts occasionnés au patrimoine communal



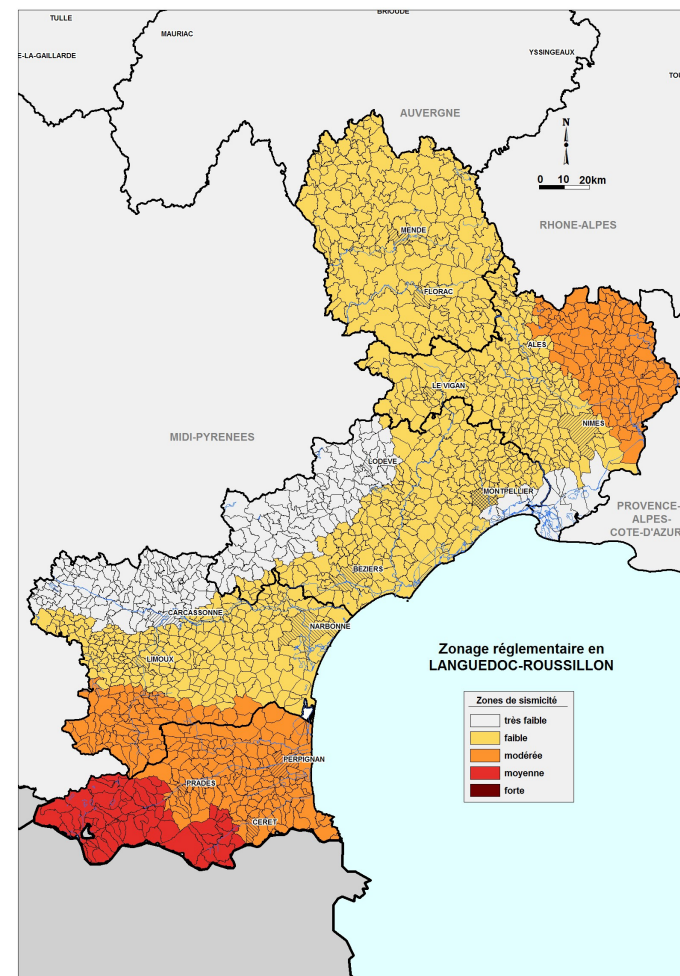
Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. Ceci explique pourquoi le séisme est le risque majeur le plus meurtrier et le plus désastreux. Les mouvements de la croûte terrestre causent des vibrations importantes en surface. Ces vibrations se transmettent aux bâtiments et peuvent causer leur destruction lorsque la magnitude du séisme dépasse 5 sur l'échelle de Richter.

La commune de Bompas est classée à risque sismique, en catégorie 3 dans le zonage sismique de la France. Cela signifie que le risque est jugé modéré. La totalité du territoire communal est concerné et toutes les constructions peuvent potentiellement subir des dommages selon l'intensité et la magnitude du séisme. Le dernier séisme significatif dans la région est celui de Saint Paul de Fenouillet le 18 février 1996 (magnitude de 6.3 sur l'échelle de Richter).

L'objectif de cette fiche réflexe est de rappeler de façon synthétique les réflexes à connaître et à appliquer en cas de séisme.

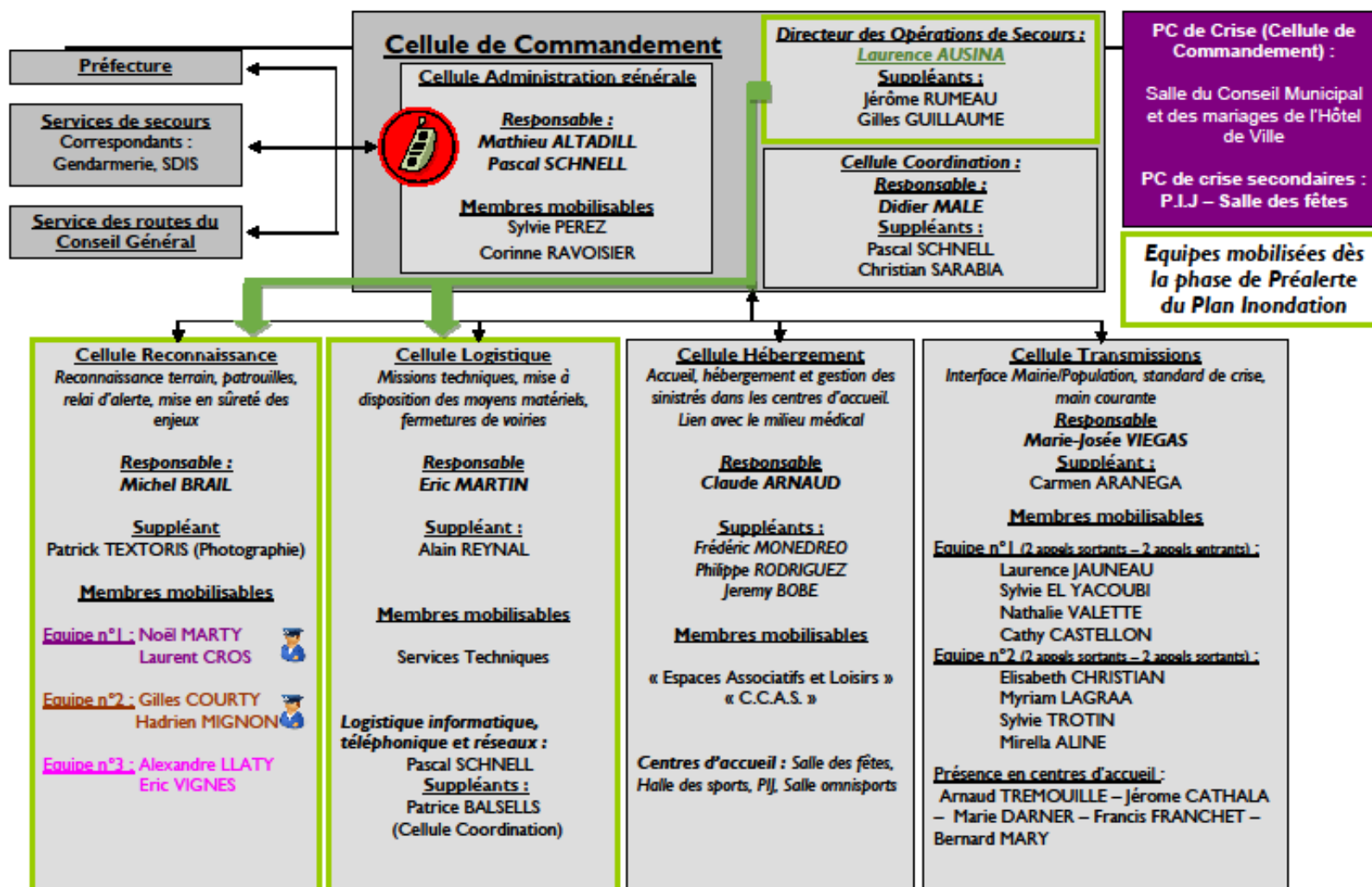


Séisme de Saint-Cannat le 11 juin 1909
Source : Diren PACA



En cas de séisme :

Principaux réflexes			
⇒ Couper l'eau, le gaz et l'électricité	⇒	Ne pas utiliser les ascenseurs	⇒ Ne pas descendre de voiture avant la fin des secours
⇒ S'abriter sous une table solide, un lit, un bureau	⇒	Dans la rue, s'éloigner des constructions et des fils électriques	
⇒ Ne pas sortir ou entrer dans un bâtiment	⇒	Au volant d'une voiture, s'arrêter si possible à distance des constructions et des fils électriques	
⇒ S'éloigner des cheminées, fenêtres, balcon			



Organisation et gestion communale d'intervention

Rôles et mission des différentes cellules



« Des missions définies
pour chaque cellule »

Rôles et missions de la cellule de Commandement

- ♦ **Mobiliser** les personnes composant la cellule de crise
- ♦ **Déclencher** le Plan Communal de Sauvegarde
- ♦ **Diriger** l'ensemble du dispositif de gestion de crise
- ♦ **Inform**er (et décider de l'évacuation selon les conditions) des personnes exposées au risque
- ♦ **Porter une attention particulière** aux personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées, sous assistance...)
- ♦ **Inform**er les responsables des établissements scolaires, des établissements recevant du public en général
- ♦ **Etre en contact** avec les acteurs associés de la gestion de l'évènement (Pompiers, Préfecture, Conseil Général, Gendarmerie)
- ♦ **Gérer** les contributions bénévoles et les dons

Rôles et missions de la cellule Coordination

- ♦ **Suivre l'exécution** des actions et décisions prises par le Directeur des Opérations de Secours
- ♦ **Faire le lien** entre le Directeur des Opérations de Secours et les différentes cellules sur le terrain, distribuer les missions, regrouper et synthétiser les remontées d'informations, les transmettre au Directeur des Opérations de Secours.
- ♦ **Gérer** les priorités
- ♦ **Aider la Cellule de Commandement** dans les prises de décisions
- ♦ **Rappeler aux différentes cellules** les automatismes en terme de remontées et de capitalisation d'informations

Rôles et missions de la cellule Administration générale

- ♦ **Agencer** le PC de Crise, mobiliser les membres
- ♦ **Gérer** les aspects administratifs, réglementaires
- ♦ **Préparer** les supports de communication utilisés par le Directeur des Opérations de Secours
- ♦ **Constituer et tenir à jour** la main courante du PC de Crise
- ♦ **Mettre en service et gérer** la ligne téléphonique réservée
- ♦ **Être à disposition** du PC de Crise pour assurer son bon fonctionnement durant tout l'évènement



Organisation et gestion communale d'intervention

Rôles et missions des différentes cellules

Rôles et missions de la cellule Reconnaissance

- ♦ **Constituer** les équipes de patrouille de reconnaissance
- ♦ **Faire évacuer** les véhicules stationnés sur le parking du 14 juillet
- ♦ **Patrouiller** sur le terrain aux points clés identifiés
- ♦ **Inform**er régulièrement le PC de Crise ou la cellule de commandement des observations faites sur le terrain
- ♦ **Relayer l'alerte** vers les enjeux particuliers et dans chacun des secteurs tracés
- ♦ **Mettre en sécurité** les personnes les plus exposées
- ♦ **Sécuriser les évacuations** des populations vers les centres d'accueil et vers Pia le cas échéant
- ♦ **Inform**er sur place (porte à porte) les habitants n'ayant pas répondu aux appels téléphoniques

Rôles et missions de la cellule Logistique

- ♦ **Préparer** le matériel des Services Techniques et le **disposer** sur un camion d'intervention
- ♦ **Fermer** les voiries submersibles
- ♦ **Mettre à disposition** les véhicules pour les évacuations
- ♦ **Nettoyer** les grilles et avaloirs pour assurer un meilleur écoulement des eaux
- ♦ **Constituer** des réserves en carburant
- ♦ **Mettre en place** le matériel nécessaire demandé par le PC de Crise
- ♦ **Ouvrir** le système de vannes sur l'Agouille de l'Auque
- ♦ **Prendre contact** avec les entreprises ou les commerces réquisitionnables pour s'assurer de leur présence en cas de besoin
- ♦ **Prendre les mesures nécessaires** (si besoin à la continuité de distribution de l'eau potable
- ♦ **Nettoyer** les voiries et biens communaux, dès le retrait des eaux.
- ♦ **Récupérer** le matériel mis à disposition pendant l'évènement
- ♦ **Réaliser** le retour d'expérience de l'évènement survenu



Rôles et missions de la cellule Hébergement

- ♦ **Ouvrir** le centre d'accueil communal
- ♦ **Assurer** l'accueil des personnes sinistrées
- ♦ **Tenir à jour** le registre des personnes accueillies
- ♦ **Être en relation** régulière avec le PC de Crise
- ♦ **Prendre en charge** les sinistrés dans le centre d'accueil : distribution de boissons, repas...
- ♦ **Mobiliser** les personnels compétents de soutien aux sinistrés : médecins, psychologues, associations spécialisées...
- ♦ **Mettre en place (si besoin)** les mesures de relogement temporaire des personnes sinistrées
- ♦ **Ouvrir** des centres d'accueil secondaires, le cas échéant
- ♦ **Inform**er la population des procédures d'indemnisation et de recours possibles.
- ♦ **Gérer** la distribution des dons matériels aux sinistrés



Dispositif de vigilance et d'alerte

Procédure de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde

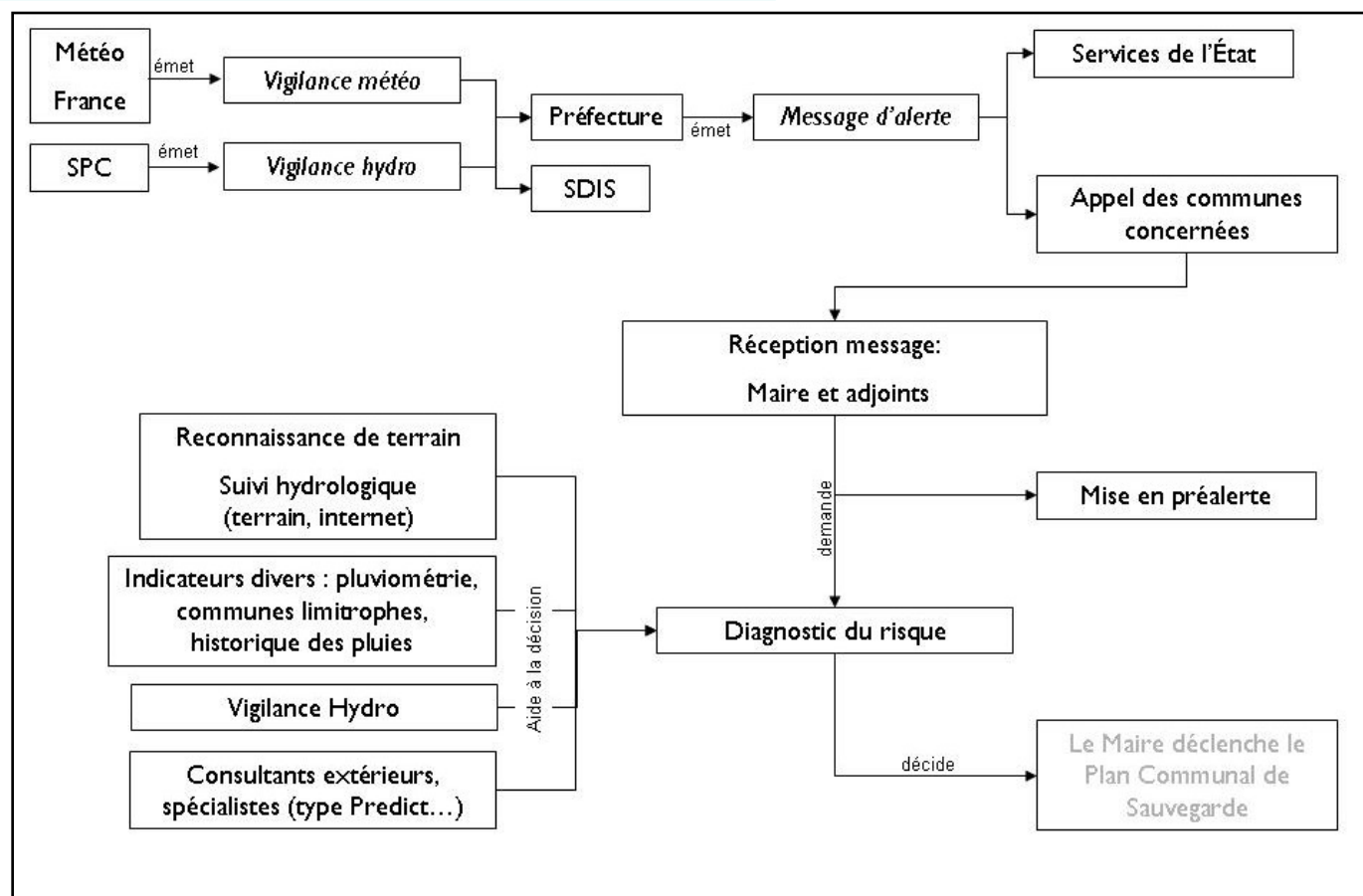
Le Plan Communal de Sauvegarde est déclenché à partir d'une combinaison d'indicateurs qui renseignent sur la gravité de la situation attendue. Le premier de ces indicateurs est la vigilance départementale émise par Météo France, diffusée en commune par l'intermédiaire de la Préfecture et de son automate d'appels. A réception de cette information, et une fois replacée dans son contexte observable sur la commune, le Directeur des Opérations de Secours met

en place les patrouilles de terrain et demande la recherche d'information pour préciser l'évolution de l'évènement en cours.

En fonction de ces informations les différents niveaux du Plan Communal de Sauvegarde sont activés pour mettre en œuvre les actions prévues.

Schéma de transmission de l'alerte et de déclenchement du P.C.S.

« Une vigilance accrue
sur le terrain »



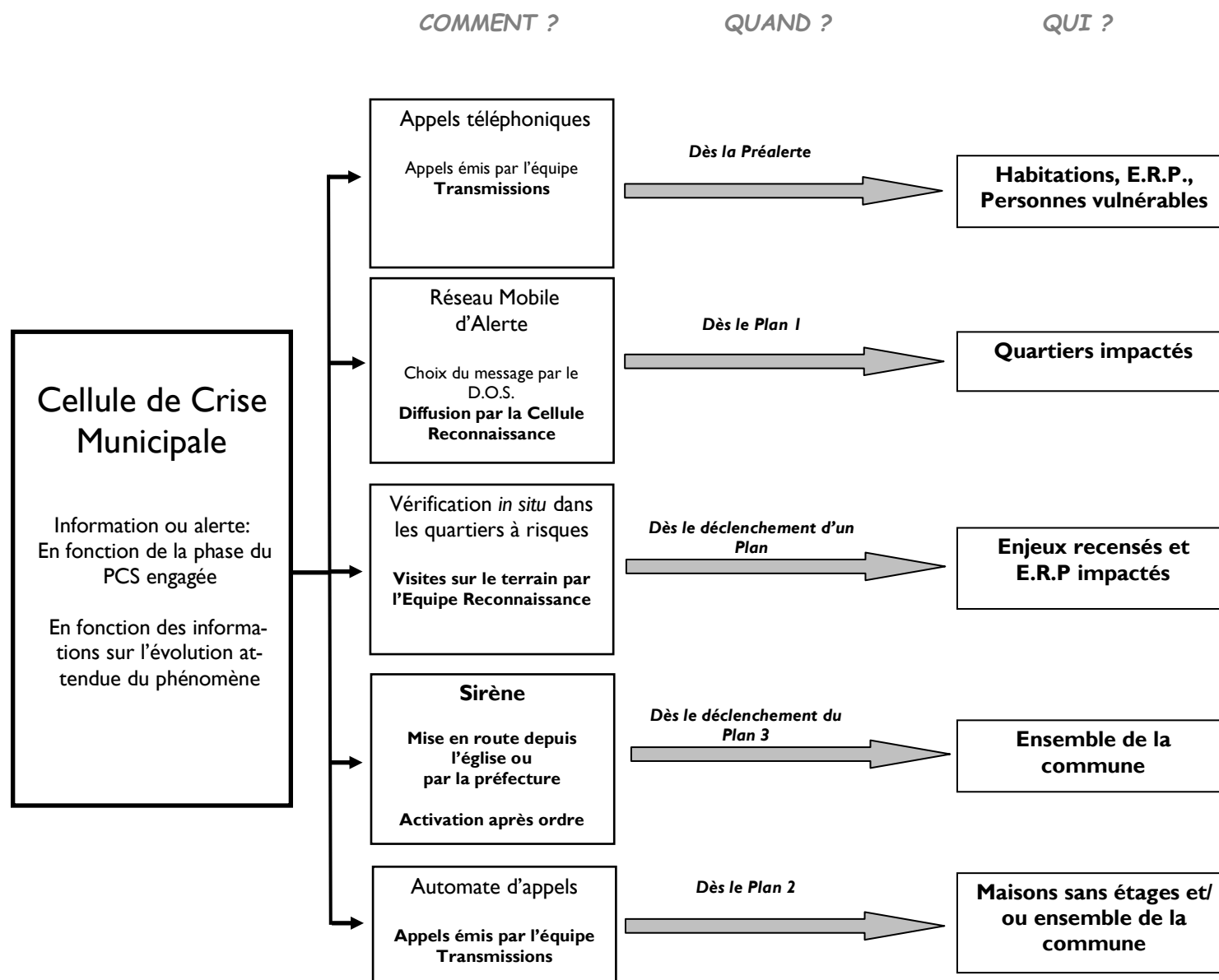
Dispositif de vigilance et d'alerte

Procédure d'information et d'alerte à la population

La municipalité de Bompas possède différents moyens et méthodes d'alerte afin d'informer la population de l'évolution de la situation.

Chacun de ces moyens est utilisé selon la localisation des personnes à contacter et l'ampleur de l'inondation. Les personnes habitant en zone inondable seront prévenues et alertées avec assez d'anticipation pour qu'elles puissent mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour se mettre en sécurité.

« Différents moyens
d'alerte pour
différents moments de
l'intervention
communale »



Transmission de l'information vers les établissements scolaires

Transmission hiérarchique de l'information

La commune doit définir un lieu d'accueil pour la mise en sécurité des enfants scolarisés. Les enfants sont alors pris en charge par le personnel communal :

A Bompas, le lieu défini par la Mairie est :

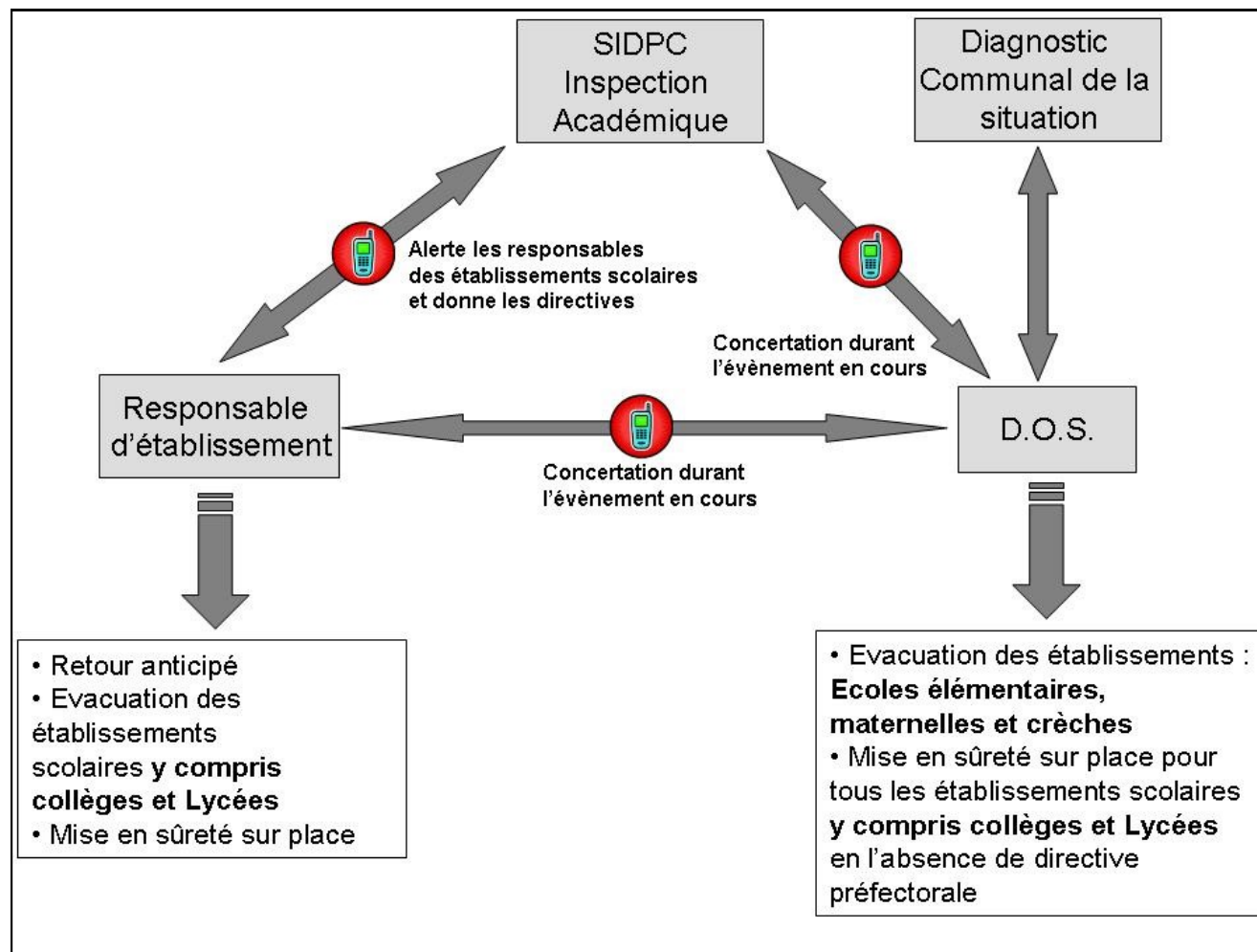
Halle des sports, si tout risque d'inondation est écarté. Dans le cas contraire, la salle des fêtes ou la Commune de Pia (Collège Jean Rous) seront privilégiés (Notamment pour l'école Pasteur). Le groupe Jean Moulin pourra être mis en sûreté au Dojo.

Le bus effectuera ainsi son arrêt devant le centre d'accueil.

Suite à l'alerte, M le Maire informe les chefs d'établissements du déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) et demande, si la situation le nécessite, le déclenchement du Plans Particuliers de Mise en Sûreté (P.P.M.S.) qui fixe les conditions de mise en sécurité des élèves.

Le déclenchement du P.P.M.S. peut intervenir dès lors qu'une situation à risque se produit sur la commune, et même si l'établissement n'est pas directement concerné.

Dans le même temps :
M. le Préfet et l'Inspection Académique sont informés par M le Maire



Le schéma présenté ici ne constitue qu'une procédure indicative, discutée avec le personnel communal au cours de réunions de travail.

Prise en charge des sinistrés



« Une organisation pour
l'accueil et le soutien
des sinistrés »

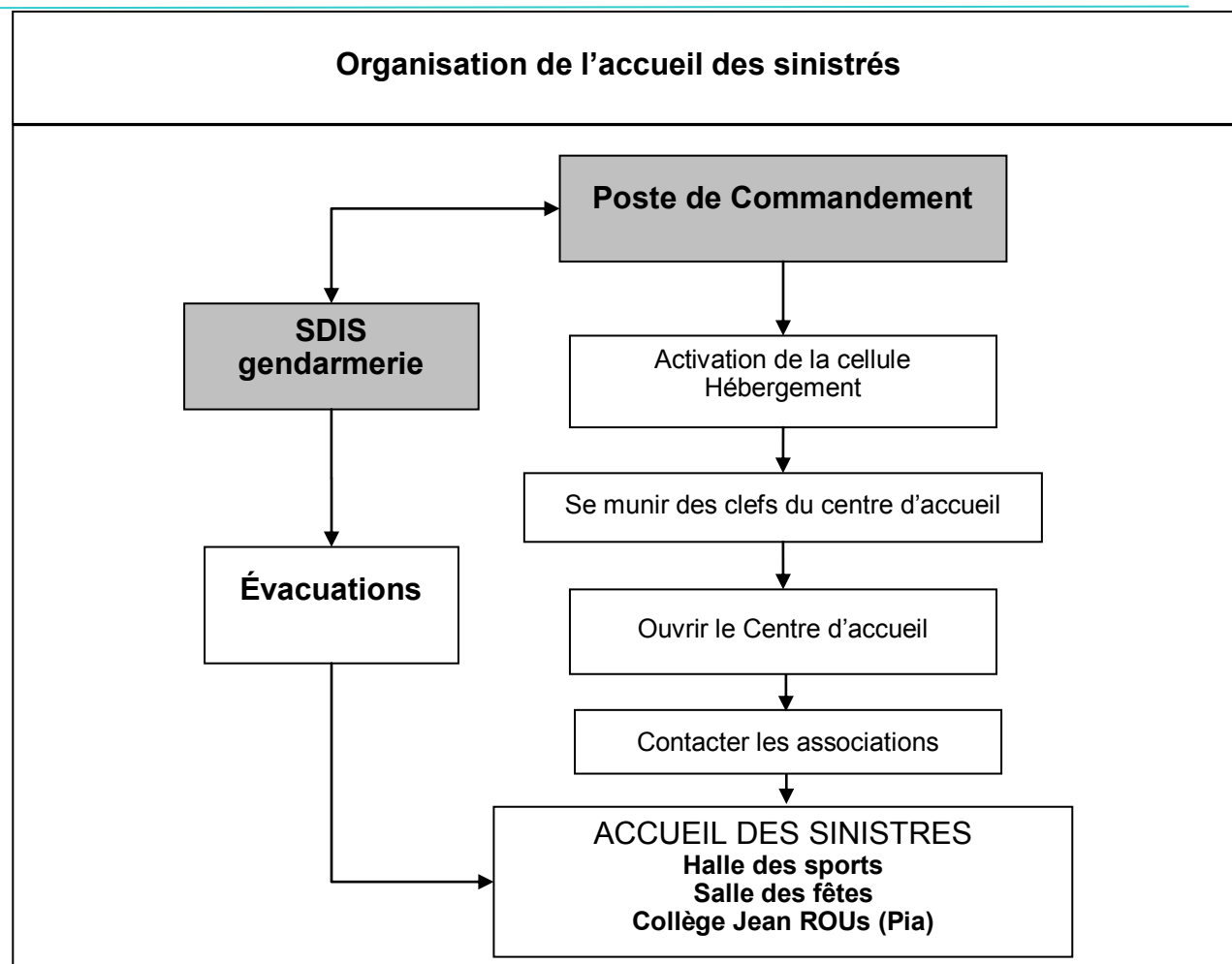
- ♦ **Halle des Sports** (si tout risque de crue exceptionnelle de la Têt ou de ruissellements exceptionnels est écarté)
- ♦ **Etages de la Salle des Fêtes** (en cas de risques de ruissellements exceptionnels)
- ♦ **Commune de Pia** dans le cadre d'une crue exceptionnelle de la Têt ou de rupture du barrage de Vinça). Le Collège Jean Rous sera alors utilisé.

Schéma d'organisation de l'accueil des sinistrés

Cette procédure est assurée par les membres de la **cellule Hébergement**, en collaboration avec les **services de secours**.

L'organisation communale choisie suppose que les personnes prises en charge par les services de Secours soient conduites vers le centre d'accueil principal qui est le foyer municipal

Les personnels communaux prennent alors en charge les personnes sinistrées et mobilisent les moyens nécessaires pour assurer accueil, repas, soutien psychologique, assistance à la bonne réalisation des procédures administratives.



Gestion de post évènementielle

Procédure de gestion de post évènementielle



« Le post évènement »

IMMEDIAT POST EVENEMENTIEL	Rétablir les voiries et réseaux divers : - rétablir les voies de communications prioritaires - rétablir les réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone - nettoyer la voirie - remettre en état les équipements et infrastructures publics
	Aider les sinistrés : - relogement - soutien psychologique - assistance médicale - information (distribution d'eau potable...)
	Organiser l'aide des bénévoles
POST EVENEMENTIEL	Estimer le bilan des dégâts : - faire la liste des sinistres - récolter les éléments constitutifs du maintien de la conscience du risque
	Aider les particuliers, les entreprises et les agriculteurs à la constitution des dossiers « catastrophes naturelles » et « calamités agricoles »
	Procéder au compte rendu du sinistre auprès des services de l'État (indemnisations, CatNat, calamités agricoles, subvention pour les équipements et les voiries)
	Répartir les aides de l'État

Retour d'expérience

But

Les personnes amenées à utiliser le Plan Communal de sauvegarde lors d'un événement doivent préalablement le maîtriser. Pour cela, le plan doit être régulièrement testé et périodiquement remis à jour.

Il importe donc de capitaliser sur les événements passés à travers l'élaboration systématique de rapports d'événements retraçant le déroulement de l'événement ; en outre mettre en place une **procédure de retour d'expérience**.



Exemple de démarche réalisable pour la mise en place d'une procédure de retour d'expérience

(D'après la méthodologie « REX Positif » proposée par l'école des Mines)

« Le retour d'expérience
pour la maîtrise et la
mise à jour du P.C.S. »

